

DEC/FB/24/12/98

**DECISION DU MAIRE**

Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 octobre 2023

**La Maire de la Commune de l'île d'Yeu**

Considérant la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans et les prix des locations des commerces et ateliers communaux ;

**DECIDE**

- **DE FIXER** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs des locations de terrains, d'ateliers artisanaux et baux comme ci-dessous (en euros) :

LOCATION de TERRAIN (H.T.)	2023	2024	2025
Indice Loyer Commerciaux (I.L.C.) connu au 01/01 de l'année n-1 (10 octobre - 2 <sup>e</sup> trimestre n-1)	123,65	131,81	136,72
<b>Location de terrain</b>			
le m <sup>2</sup> /an	7,66	8,17	8,47
<b>Autorisation d'Occupation Temporaire</b>			
le m <sup>2</sup> /an	3,83	4,09	4,24
<b>Bail Emphytéotique Administratif (BEA)</b>			
Zone Artisanale de la Marée et autre - le m <sup>2</sup> /an - Terrains viabilisés - Louage pour 18 ans si pas de construction et de 30 ans minimum à 99 ans maximum si construction	3,22	3,43	3,56
Autres zones sur le territoire (STEP et autres) - le m <sup>2</sup> /an - Terrains non viabilisés - Louage pour 18 ans	1,31	1,39	1,44
LOCATION ATELIERS ARTISANAUX (H.T.)	2023	2024	2025
Indice Loyer Commerciaux (I.L.C.) connu au 01/01 de l'année n-1 (10 octobre - 2 <sup>e</sup> trimestre n-1)	123,65	131,81	136,72
<b>Ateliers Relais en Zone d'activités de la Marée - le m<sup>2</sup>/an</b>			
L'Atelier n°1 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		61,67	63,97
L'Atelier n°2 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		65,55	67,99
L'Atelier n°3 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		63,81	66,19
L'Atelier n°4 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		63,81	66,19
L'Atelier n°5 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail	49,69	52,97	54,94
L'Atelier n°6 et 7 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		84,49	87,64
L'Atelier n°8 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		66,46	68,94
L'Atelier n°9 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		64,06	66,45
L'Atelier n°10 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		65,55	67,99
L'Atelier n°11 / par mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		61,67	63,97
La cour (atelier n°1) / mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		6,17	6,40
La cour (atelier n°2) / mois - Révision triennale selon les modalités et date de signature du bail		6,55	6,79
LOCATION TEMPORAIRE de LOCAUX ARTISANAUX (H.T.)	2023	2024	2025
Indice Loyer Commerciaux (I.L.C.) connu au 01/01 de l'année n-1 (10 octobre - 2 <sup>e</sup> trimestre n-1)	123,65	131,81	136,72
<b>Rez-de-Chaussée (premier contrat)</b>			
H.T. le m <sup>2</sup> par AN	29,69	31,65	32,83
<b>Rez-de-Chaussée (reconduction de contrat te</b>			
H.T. le m <sup>2</sup> par AN	51,28	54,66	56,70

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'île d'Yeu, le 6 décembre 2024

La maire,  
Carole CHARUAU